

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

## DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 19

Présents 12

Procuration 6

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 décembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la délibération : 17/12/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, ARRUE, CAMUS, CORTES, DICIANNI, FAURE, JAIME, JEULIN-CARREY, JORDAN, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD.

Ont été excusés : M. TOUCHEBEUF Olivier

Ont donné procuration : Mme MIERE Mélissa à DICIANNI Isabelle, M. VERGER Guillaume à Mme MOENNARD Charlotte, M. PARIS Benjamin à M. JAIME Emmanuel, M. NAVARRO Pierre à M. ARRUE Philippe, Mme GLEYESSES Lucie à Mme CAMUS Anne-Lise, Mme BACOU Colette à Mme FAURE Bernadette

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération N° 2025- 106 Vote des tarifs de location de la salle des fêtes et de son règlement de fonctionnement pour l'année 2026**

*Exposé*

Madame la Maire fait part à l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 27 mars 2002, il a été décidé de louer la salle des fêtes aux résidents de la commune pour des manifestations privées. Cette décision est reconduite chaque année. Il convient toutefois de renouveler les conditions et fixer les tarifs qui seront applicables pour l'année 2026.

Madame la Maire propose de prévoir la location de la salle des fêtes dans les conditions suivantes :

- 170 € la location pour les résidents et les entreprises de la commune,
- ½ tarif pour le personnel communal,
- demander une caution de 1 000 € lors de la remise des clés en cas de dégradation du matériel ou du bâtiment,
- demander une caution de 200 € lors de la remise des clés qui servira au nettoyage de la Salle des Fêtes si celle-ci n'est pas rendu propre,
- ne pas établir de tarif préférentiel aux membres des associations,
- établir un règlement intérieur d'utilisation de la salle avec un état des lieux préalable à toute entrée et à l'issue de l'utilisation.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'approuver les conditions d'utilisation de cette salle,
- D'approuver les tarifs tels que ci-dessus définis pour l'année 2026.

La délibération est adoptée à [ ]

18 VOIX POUR  
ABSTENTION(S)  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/12/2025

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

La Maire  
Marion RIVOIRE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 031-213101843-20251211-CM122025\_25106-DE

